

«NEWFOUNDLAND SAVINGS BANK ACT, 1939»

ABROGATION DE LA LOI ET TRANSFERT DE L'ACTIF

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances) demande à présenter le bill n° C-6, abrogeant *The Newfoundland Savings Bank Act, 1939*.

L'hon. M. Pickersgill: Expliquez.

L'hon. M. Nowlan: La *Newfoundland Savings Bank* a été vendue à la Banque du Canada et l'accord concernant cette vente prévoyait entre autres choses que le gouvernement devrait chercher à abroger la loi et que tout l'actif de la caisse devrait être assigné au Receveur général.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre veut sans doute dire la «Banque de Montréal» au lieu de la «Banque du Canada»?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur: J'aimerais signaler à la Chambre que tous les bills qui suivent sont d'initiative parlementaire. Étant donné que je ne les ai pas encore vus, je n'en connais ni la teneur ni l'ampleur et je ne saurais dire s'ils sont conformes aux exigences du Règlement quant au fond. Je dois donc faire une mise en garde et annoncer que les mesures en question seront étudiées soigneusement d'ici leur deuxième lecture. Si l'une d'entre elles renferme un vice de fond, la Chambre en sera avisée avant que le bill subisse la deuxième lecture.

Je comprends que la Chambre ne peut pas non plus décider si un bill est recevable ou non, puisqu'elle en est saisie pour la première fois. L'adoption d'une motion à l'étape de la première lecture ne constitue qu'une directive portant que le bill soit imprimé pour permettre aux députés d'en prendre connaissance. La motion doit recevoir l'assentiment unanime de la Chambre. Convient-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord!

LA LOI SUR LA FAILLITE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX ASSIGNATIONS DES SALARIÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande, au nom de M. Orlikow, à présenter le bill n° C-7, modifiant la loi sur la faillite (Cessions des salariés).

Une voix: Explications!

M. Knowles: Le bill a pour but de modifier la procédure de la loi sur la faillite dans le cas d'un salarié qui, bien qu'il ait des dettes

énormes, pourrait sous surveillance rembourser ses créanciers au complet grâce à une prolongation de délai. Cette modification prévoit un tel arrangement sans que le salarié soit écrasé de taux d'intérêt parfois exorbitants.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois).

LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

EXTENSION DE SA JURIDICTION AFIN D'INCLURE LE DIVORCE

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à présenter le bill n° C-8, concernant la juridiction de la Cour de l'Échiquier du Canada.

L'hon. M. Pearson: Expliquez-vous!

M. Peters: Ce bill a pour objet de céder à la Cour de l'Échiquier la juridiction qu'exercent en ce moment la Chambre des communes et l'autre endroit, en ce qui concerne les demandes de divorces présentées dans les provinces de Terre-Neuve et de Québec, afin que ladite cour puisse régler ces questions.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois).

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION TENDANT À RÉDUIRE LE TAUX MAXIMUM D'INTÉRÊT

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills—M. Orlikow, bill intitulé: loi tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

M. l'Orateur: M. Knowles demande à présenter, au nom de M. Orlikow, un bill tendant à modifier la loi sur les petits prêts. Les conditions qui s'appliquaient au bill précédent s'appliquent-elles à celui-ci?

M. Hazen Argue (Assiniboia): Non, monsieur l'Orateur. Il n'y a pas consentement unanime en ce qui concerne la présentation de ce bill en ce moment.

M. Knowles: On est prié de noter qui souève l'objection.

M. Argue: On est prié de noter qui présente le bill.

M. l'Orateur: A défaut de consentement unanime, le bill que veut présenter l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est réservé.

MODIFICATION EXIGEANT L'INDICATION DU VÉRITABLE TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉ

A l'appel de cet article de l'ordre du jour: Présentation de bills—M. Orlikow—bill intitulé: Loi modifiant la loi sur les petits prêts (réclame).

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre demande le consentement unanime de